

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**Arrondissement de BORDEAUX**  
**COMMUNE D'EYSINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION**  
**SOCIALE**

-----  
Nombre de membres en exercice : 11  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026

-----  
**N°20260427.D21**

**Objet : LANCEMENT DE LA DEMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

-----  
Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Vu les dispositions du Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R123-1

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale

Vu le décret n°2016-824 du 21 juin 2016 modifiant les dispositions relatives à l'analyse des besoins sociaux

Vu la délibération n°01 prise par le CCAS d'EYSINES le 28 juin 2021 et portant lancement d'une démarche d'analyse des besoins sociaux dans le cadre d'un groupement de commandes et d'une consultation en procédure adaptée via l'UDCCAS de Gironde

Accusé de réception en préfecture 033-263301608-20260427-20260427-D21-DE Date de réception préfecture : 28/04/2026
--

Vu la délibération n°20260427.D10 prise par le Conseil d'Administration du CCAS d'EYSINES le 27 avril 2026 et portant approbation du budget primitif établi au titre de l'année 2026

Considérant l'installation de la nouvelle mandature de la collectivité d'EYSINES

Considérant l'intérêt de disposer de données quantitatives et qualitatives de territoire actualisées pour alimenter la définition des orientations stratégiques et des priorités d'action de la collectivité

## EXPOSE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Eysines assure une mission générale de développement social local sur son territoire d'intervention.

Le CCAS doit réaliser à chaque renouvellement de mandature une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) destinée notamment à :

- poser un portrait socio-démographique du territoire,
- identifier, observer, et analyser l'évolution des besoins de la population,
- recueillir des données et des informations pertinentes sur les attentes des habitants, à tous les âges de la vie et en tous points du territoire communal, ainsi que sur leur parcours,
- prendre une photographie des acteurs présents, des services existants et des ressources locales mobilisables par la population sur les différentes thématiques de la vie quotidienne,
- alimenter la réflexion de la collectivité sur l'efficience et la pertinence de l'offre de services proposée sur le territoire, en y associant les partenaires institutionnels et privés,
- et soutenir la définition de priorités d'intervention et de préconisations opérationnelles pour répondre aux enjeux locaux ainsi identifiés.

Pour permettre aux différents services de la collectivité de se saisir de ces travaux et de croiser leurs expertises dans une logique de co-construction, cette Analyse des Besoins Sociaux a vocation à être déployée par une équipe projet CCAS-Ville, accompagnée par un prestataire extérieur désigné après appel à candidature.

A ce prestataire sera associé un collectif de stagiaires accueillis dans le cadre de conventions de partenariat avec des établissements universitaires ou relevant de la formation professionnelle, pour structurer une dynamique d' « aller vers » la population dans le cadre du recueil des besoins et des attentes.

La prestation d'accompagnement réalisée par un prestataire extérieur vise à renforcer la capacité de recherches documentaires de l'équipe projet de la collectivité, à structurer la démarche de collecte et d'extractions de données, à soutenir l'animation d'ateliers territoriaux d'échanges autour des réalités locales, des besoins et des attentes de la population, à participer à la synthèse des réflexions et à leur traduction en actions, et, in fine, à rédiger les livrables qui porteront les enseignements de cette opération.

Le coût prévisionnel de cette mission d'accompagnement est inférieur aux seuils de procédure formalisée des marchés publics, de publicité et de mise en concurrence.

L'opérateur retenu aura néanmoins justifié de son niveau de connaissance de la méthodologie de l'analyse des besoins sociaux et de l'environnement local. Il justifiera également de sa capacité à travailler en transversalité et dans un collectif de réflexion. Il précisera par ailleurs les moyens humains, matériels et technologiques qu'il mobilisera pour accompagner cette démarche, dans le délai imposé par la collectivité.

L'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS a vocation en effet à être finalisée au plus tard fin janvier 2027.

**Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :**

- valide le lancement d'une analyse des besoins sociaux sur le territoire, conduite par une équipe projet transversale et pluridisciplinaire CCAS-Ville
- approuve le lancement d'une consultation simple pour la sélection d'un prestataire pouvant accompagner l'équipe projet CCAS-Ville dans la réalisation de cette démarche
- approuve le recours à des établissements universitaires ou relevant de la formation professionnelle pour soutenir la démarche d'« aller vers » la population pour le recueil de leurs besoins et de leurs attentes
- confirme l'inscription au budget principal du CCAS d'une ligne budgétaire dédiée à la réalisation de cette étude
- autorise Madame la Présidente du CCAS à retenir l'organisme présentant une offre pertinente et cohérente avec la mission d'accompagnement ciblée, suivant les critères exposés au travers de la présente délibération
- autorise Madame la Présidente du CCAS à signer des conventions de coopérations avec le prestataire en charge de la mission d'accompagnement et avec les organismes de formation
- autorise Madame la Présidente du CCAS à signer tout document et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :  
9 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
La Présidente du C.C.A.S.



Christine BOST

